

Angers, le 9 mai 2016

██████████
Président de l'Association
« Des Contribuables Angevins »
██████████
49100 ANGERS
Courriel : acamb49@laposte.net

à
Monsieur le Procureur de la République
Monsieur Yves GAMBERT
Palais de Justice
Rue Waldeck Rousseau
49043 ANGERS Cedex 01
Tel : 02 41 20 51 00
Courriel : tgi-angers@justice.fr

Monsieur le Procureur de la République,

Notre Association des Contribuables Angevins (A.C.A.) a l'honneur de vous saisir d'une plainte envers les dirigeants directs et indirects, du Conseil Général de Maine et Loire, de la SEM SODEMEL et de la SAEML Terra-Botanica, dans le cadre de la gestion du Parc Terra-Botanica à Angers.

Le Parc de Loisir Terra Botanica a fait l'objet :

- 1 - d'alertes de la part de la Chambre Régionale des Comptes, la CRC des Pays de la Loire à quatre reprises :
- en 2010 dans un rapport envers le Conseil Général de M-et-L pour la période 2006/2009
 - en 2015 dans un rapport envers la SODEMEL pour la période 2010/2014
 - en 2015 dans un rapport envers Terra-Botanica pour la période 2010/2014
 - en 2016 dans un rapport envers le Conseil Général de M-et-L pour la période 2010/2014
- 2 - d'un rapport de la Cour des Comptes en 2016.

A - Rappel des faits :

1 - En décembre 2006 la collectivité Conseil Général CG49 présidé par Christophe Béchu a confié à la SEM SODEMEL, par délégation de service public – une DSP – à ses risques et périls, la gestion du Parc Terra-Botanica, SAEML présidée par Christophe Béchu.

2 – Par une convention de mandat, le Conseil Général 49 a confié parallèlement à la SODEMEL SEM d'aménagement présidée par Christophe Béchu, les études et la réalisation du Parc Terra-Botanica pour un montant de 115 Millions d'Euros TTC.

B - La Chambre Régionale des Comptes et la Cour des Comptes, dans leurs rapports constatent notamment :

- 1 - Un manque de transparence dans l'exploitation du Parc Terra-Botanica
- 2 - Une délégation de service public peu encadrée avec des déficits masqués :
 - ouverture du parc en 2010
 - premières alertes en fin 2013
 - demandes de compensations financières de la part de Terra-Botanica au Conseil Général
 - le CG49 a demandé expressément à la SODEMEL une participation à hauteur de 3,1 Millions d'Euros entre 2012 et 2013
 - après 5 saisons déficitaires le CG49 a financé en 2014, 1,7 Millions d'Euros pour assurer l'équilibre de l'exploitation du Parc alors que le Chiffre d'Affaires s'élevait à 2,99 Millions d'Euros. Ceci sans aucune justification compte-tenu du Cahier des Charges de la DSP.
- 3 - Les financements directs et indirects par le département 49 se sont élevés à 4,24 Millions d'Euros entre 2010 et 2013. Il apparaît que le déficit réel de Terra-Botanica à fin 2014 est de 5,7 Millions d'Euros soit 31 % des produits.
- 4 - Des carences dans la gouvernance de la SAEML Terra-Botanica qui a été particulièrement défailante
Son conseil d'administration :
 - n'a pas fonctionné en toute autonomie
 - a agi comme une simple chambre d'enregistrement
 - son rôle est limité à la validation des comptes
 - les conventions réglementées sont transmises postérieurement à leur entrée en vigueur
- 5 - La gouvernance de la SAEML Terra-Botanica est assurée par le département.
- 6 - les obligations de la DSP n'ont pas été respectées.
- 7 - Le département n'a montré aucune exigence à l'égard de l'exploitant.

C - Il est important de noter que la Présidence de Terra-Botanica était assurée par Christophe Béchu jusqu'en 2011 qu'il était également Président du département de Maine-et-Loire jusqu'en 2014 et enfin Président de la SODEMEL de 2004 jusqu'à ce jour.
Terra-Botanica a été présidé par le conseiller général Jean-Pierre Chavassieux de 2011 à 2015.
La Direction Générale de la SODEMEL est assurée par Michel Balarini
Toutes les décisions vis à vis de Terra-Botanica ont été prises sous l'autorité de Christophe Béchu en sa qualité de dirigeant du département de Maine-et-Loire.
La Chambre régionale des Comptes a indiqué dans son dernier rapport que compte-tenu de ces éléments la situation du département est préoccupante.
En 2015, l'insuffisance de recettes de la nouvelle structure de Terra Botanica s'élève encore à 1,8 Millions d'Euros.

D - Le Président de la SODEMEL Christophe Béchu a refusé toute demande d'informations de la part d'un administrateur et refusé de convoquer le Conseil d'Administration à la demande de ce même administrateur :

- ██████████ administrateur de la SODEMEL ██████████
██████████ de 2008 à 2014 a sollicité du 5 Février au 28 Mars 2014 par courriers auprès du Président Béchu et du Directeur Balarini des informations concernant le versement de 3,15 Millions d'Euros. Il a obtenu une fin de non recevoir. (Courriers joints)
- A trois reprises, par courrier, Christophe Béchu a attesté à son administrateur qu'aucune somme (et même qu'aucun Euro) n'ait été versée par la SODEMEL à Terra Botanica au titre du fonctionnement alors que la CRC constate que 3,15 Millions d'Euros ont été attribués hors périmètre de son mandat. Comment qualifier de telles affirmations dans des courriers officiellement adressés à un représentant d'une grande collectivité actionnaire ? Et quel crédit accorder aux engagements de Christophe Béchu ?
 - **Ces échanges de courriers montrent la volonté de Monsieur Béchu à cacher les opérations délictueuses entre la SODEMEL et Terra-Botanica sous tutelle du CG49**

E - En février 2014, ██████████ administrateur de Terra-Botanica ██████████ ██████████ a sollicité le Président Directeur Général de Terra-Botanica Jean-Pierre Chavassieux, concernant les produits versés par la SODEMEL pour 3,15 Millions d'Euros et ce, à la demande du Conseil général de Maine-et-Loire ainsi que sur les exonérations de loyer accordées par le CG49. Il lui a demandé de lui apporter des éléments pour assurer l'équilibre économique du Parc. Il n'a reçu aucune réponse. (Courrier joint)

F - Dans son rapport du 28 mai 2015, concernant la SODEMEL, la Chambre Régionale des Comptes constate et note pages 27 et 28/32 :

La SODEMEL, sur demande expresse du département, a donc accepté d'intégrer à quatre reprises, dans le mandat qu'elle détient du département, des dépenses « hors périmètre » qui ont échappé, de ce fait, aux procédures de marché public¹⁶ qui s'imposaient à elle dans le cadre de son mandat.

¹⁶ La convention de mandat précise à l'article 9 que la SODEMEL doit se référer aux « dispositions du code des marchés publics applicables à la collectivité, (qui) sont applicables aux mandataires pour ce qui concerne les modes de dévolution des marchés. »

Puis plus loin :

Pour justifier les factures de janvier 2012 et de juillet 2013, présentées par Terra Botanica au titre de remboursement de charges, l'exploitant a transmis les copies de nombreuses factures (320) qu'il a acquittée(s) et dont l'objet relève clairement de charges d'exploitation qui ne sont pas à la charge du propriétaire et qui ne relève donc pas du mandat de la SODEMEL.

Parmi ces justificatifs, d'autres factures correspondaient à des dépenses d'équipement qui pouvaient effectivement dépendre des charges du propriétaire, mais qui ont été réglées en dehors de toute procédure de commande publique, alors que des marchés étaient passés par la SODEMEL auprès des mêmes fournisseurs.

Nous pouvons ainsi nous poser la question : Pourquoi des dépenses « hors périmètre » ont échappé aux procédures de marché public?

Vos recherches Monsieur le procureur, pourraient lever le soupçon de favoritisme.

En conséquence, compte-tenu de ces dysfonctionnements l'ACA constate :

- le non respect de la Délégation de Service Public,
- l'absence de respect des appels d'offre dans les opérations de Terra Botanica et de la SODEMEL
- les défauts de conventions spéciales entre les actionnaires, le CG49, la SODEMEL et Terra-Botanica. Structures toutes dirigées par Christophe Béchu.
- Défaut d'information et de consultation des Conseils d'administration de la SODEMEL et de Terra-Botanica
- Refus de réponse aux demandes d'information d'administrateurs

Compte-tenu de ces faits cités plus haut, l'Association A.C.A. vous saisit en votre qualité de Procureur de la République d'une plainte pour délits et non respects des règles des sociétés et les règles administratives envers les dirigeants du Département de Maine et Loire, SODEMEL et Terra-Botanica pour la période de 2006 à 2014. L'association vous demande de diligenter une enquête à cet effet.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur de la République, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fait à Angers le 9 Mai 2016

Le Président de l'A.C.A.
[REDACTED]

Pièces jointes : Les différents courriers :

[REDACTED] administrateur de la SEAML Terra-Botanica à
Monsieur Jean-Pierre Chavassieux Président de Terra-Botanica.

[REDACTED]
[REDACTED] administrateur de la SODEMEL et Monsieur
Christophe Béchu Président de la SODEMEL et sénateur du Maine-et-Loire.